PROGRAMME AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES

"Atchè mi ton ! ": Initiative Transfrontalière de Promotion du droit des femmes à la propriété

Contrat/Subvention DCI NSAPVD 2011/240-367

Termes de Références relatifs à l'Evaluation finale de l'initiative "Atchè Mi Ton"

Mars 2016

Elaboré par :	Vu par :	Approuvé par :
Olivier Serge AKPOVO Program Initiative Officer "Atchè Mi Ton"	Aquéline BEHANZIN DOSSEH Program Manager Autonomisation des Femmes et des Filles	Bonaventure Nzavugambonyimana Programs Director

1. Contexte et justification

Créée depuis 1946, CARE International est l'une des plus grandes organisations du monde très engagée à contribuer à l'éradication de la pauvreté et de l'injustice sociale. Sa vision est de bâtir un monde d'espoir, de tolérance et de justice sociale. La pauvreté y sera vaincue, et les peuples y vivront dans la dignité et la sécurité.

CARE International s'est d'abord établie au Togo en 1988, puis au Bénin en septembre 1999 et mène des actions dans divers domaines (Éducation, Santé, Environnement, Micro-Finance, Agriculture, Eau, Hygiène, Assainissement, Protection des droits des enfants et des femmes, réponse aux urgences...).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes, en l'occurrence le programme autonomisation des femmes et des filles, CARE Bénin/Togo s'investit dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) notamment celle ayant rapport avec l'accès des femmes à la terre en combinant ses stratégies de prévention et d'intervention au niveau des individus, des familles, des communautés et des sociétés.

Au cours des cinq dernières années (Juin 2011 à Mai 2016), d'importantes réalisations ont été effectuées dans le cadre de l'initiative de programme **"Atchè mi ton ! ", une Initiative transfrontalière de Promotion du droit des femmes à la propriété** co-financée par l'Union européenne et CARE International au Bénin et au Togo. Cette initiative vise à améliorer les conditions d'accès à la propriété pour les femmes rurales vulnérables à travers le renforcement des groupes de solidarités et les associations de défense des droits de la femme. Elle intervient dans 10 communes du Bénin (Cobly, Boukombé, Ouaké, Bassila, Aplahoué, Djakotomey, Athiémé, Grand Popo, Savalou et Bantè) et 4 préfectures du Togo (Oti, Kpendjal, Binah et Assoli).

Pour atteindre cet objectif, la stratégie d'intervention de l'initiative Atchè mi ton a été focalisée sur les deux causes majeures qui compromettent l'accès des femmes à la propriété foncière : le manque de moyen financier et la dualité entre les normes traditionnelles et la législation. En effet, aucune politique efficace d'accroissement de l'accès de la femme à la terre ne saurait occulter l'amélioration de son pouvoir d'achat. Toutefois, la promotion du respect des droits des femmes à l'héritage de leurs époux et de leurs parents constitue un moyen important pour assurer l'accès à la terre aux femmes les plus vulnérables.

CARE Bénin/Togo, dans le cadre de l'initiative Atchè mi ton, a travaillé avec des partenaires locaux (ONGs), des acteurs de mise en œuvre (Elus locaux, Para juristes, Points Focaux, etc) ainsi que des structures décentralisées/déconcentrées de l'Etat pour fournir des services liés à la promotion du droit des femmes à la terre.

L'initiative a fait l'objet d'un suivi externe ROM périodique commandité par l'Union européenne. La dernière mission ROM s'est déroulée en Avril 2013. L'évaluation à mi-parcours s'est déroulée en Juillet 2014. Elle s'est appesantie sur les résultats obtenus couvrant les 30 premiers d'exécution des activités. Les changements et effets induits par l'initiative ont été appréciés sur la base des questions ci-dessous indiquées à la page 3. Les principaux défis restant à relever avant et après la fin de l'initiative ont été mis en évidence. Conformément aux dispositions techniques et administratives liées au contrat de subvention, une évaluation finale devra être réalisée à la fin de l'initiative. Les présents TDR décrivent les objectifs, résultats attendus et modalités d'exécution de la mission comme ci-dessous.

2. Description de la mission

2.1. Objectifs de la mission d'évaluation

La présente mission vise globalement à évaluer les résultats atteints et impact global de l'initiative au bout des 60 mois d'exécution de l'initiative. Il s'agira, de façon spécifique, de :

- ✓ évaluer le niveau d'atteinte des objectifs de l'initiative, son impact sur le long terme sur les participants, la pérennité des dispositifs décentralisés implémentés
- ✓ dégager les points forts et les points faibles de l'intervention,
- ✓ fournir des éléments de capitalisation (acquis) liés aux réalisations démontrant l'impact et les effets de l'initiative dans la vie des groupes d'impact,
- ✓ identifier et documenter les bonnes pratiques susceptibles d'orienter et d'alimenter les la formulation de futures initiatives par CARE et d'autres intervenants.
- ✓ formuler des recommandations à prendre en compte dans les prochaines interventions.

2.2. Les prestations demandées aux consultants

1) Evaluer les résultats de l'initiative Atchè mi ton après les 60 mois d'exécution par rapport aux objectifs définis en se basant sur les critères standards d'évaluation que sont : la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité de l'initiative.

La pertinence de l'initiative :
L'étude évaluera qualitativement et quantitativement dans quelle mesure les objectifs envisagés par l'initiative lors de sa conception répondent correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels (et non simplement "perçus") des bénéficiaires. L'évolution du contexte (politique, économique, social, institutionnel) et ses conséquences sur le déroulement de l'initiative devront également être passées en revue. L'étude évaluera également la place de l'initiative dans les actions (du gouvernement, des autres partenaires actifs dans le domaine).
L'efficience de l'initiative :
L'étude évaluera la relation entre les différentes activités menées dans le cadre de l'initiative, les ressources disponibles et les résultats déjà atteints et prévus. La question centrale qui se pose est: "l'initiative est-elle réalisée de manière optimale?" soit Les moyens mis à disposition sont-ils en adéquation avec les résultats atteints à cette étape de l'initiative? L'étude apportera une appréciation sur le coût des moyens mis à disposition et les activités à mettre en œuvre. Elle analysera la qualité des partenariats mis en place pour implémenter l'initiative, la gestion quotidienne, la capacité de gestion et d'adaptation des partenaires d'exécution par rapport aux activités, aux résultats attendus et atteints. Les relations avec les autres acteurs dans le cadre de l'initiative seront également analysées.
L'efficacité du projet :
Tous les indicateurs objectivement vérifiables mentionnés dans le cadre logique devront être évalués. L'analyse à ce niveau doit prendre également en compte le niveau de réalisation des objectifs de l'initiative. L'étude doit déterminer dans quelle mesure les résultats obtenus contribuent à la réalisation des objectifs de l'initiative.

L'impact du projet :
Cette analyse devrait donner une appréciation sur l'impact possible des actions menées, ainsi que sur les actions à mener afin d'établir une base adéquate pour que les bénéfices et services se poursuivent à long terme (après la fin de l'initiative). Il s'agit, en particulier, d'évaluer les effets/l'impact que les activités réalisées ont pu avoir sur la justice et la promotion des droits des femmes et des filles au Bénin. L'analyse doit être qualitative et quantitative.
La viabilité et la durabilité de l'initiative :
Le critère viabilité permet de déterminer si les résultats positifs de l'initiative sont susceptibles de perdurer après la fin des financements externes. La passation des acquis et les capacités locales d'appropriation et de financement des dispositifs en place seront plus spécifiquement évaluées.

Dans le cadre de l'analyse de ces différents critères, une liste indicative, non exhaustive, des questions auxquelles le consultant est appelé à répondre est proposée comme suit :
Dans quelle mesure l'initiative a-t-elle atteint les objectifs qu'elle s'est assignée?

De façon spécifique :

- En quoi peut-on dire que les femmes bénéficiaires ont développé leurs capacités de leadership, et quelles en sont les bénéfices au sein de la communauté en termes d'égalité des sexes ?
- Quel est le niveau d'amélioration des perceptions, des attitudes et des comportements des communautés face à la problématique d'accès à la terre aux femmes, surtout en ce qui concerne les hommes, et quelle appréciation en font les communautés bénéficiaires?
- Quel est le niveau d'accès et d'efficacité de l'assistance juridique à destination des femmes victimes de violation domestique du droit à la propriété foncière ?
- Quel est le niveau d'augmentation des capacités et de synergie entre les réseaux de femmes et de développement pour la promotion des droits des femmes à la propriété ?
- Quel est le degré d'appropriation et d'engagement des acteurs clés (cadres de concertation national, départemental, communal) en matières d'accès des femmes à la terre?
- Quel est le niveau d'application des lois en faveur de l'accès des femmes à la terre ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses, ainsi que les opportunités et menaces, qui ont influencé l'atteinte des objectifs de l'initiative ?
- Quel est le niveau de viabilité/pérennisation des résultats atteints ?
- Quelles sont les principales recommandations à faire à l'endroit de l'équipe de l'initiative?

Les facteurs extérieurs risquent-ils de compromettre la durabilité des bénéfices ? Si oui, des mesures appropriées ont-elles été prises ? Les bénéficiaires et/ou les autorités/institutions concernés pourront-ils subvenir aux coûts d'entretien ou de remplacement des technologies/services/produits introduits par l'initiative?

2) fournir des éléments de capitalisation (acquis) et au moins cinq (5) histoires de succès et de vie (témoignages ou récits sur les changements positifs) liés aux réalisations ;

3) recenser, valider et documenter les bonnes pratiques et ressortir des modèles susceptibles d'être utilisés/répliqués dans des contextes similaires ou différents ;

4) Documenter au moins deux réalisations pertinentes (Clinique Juridique, fonctionnement des comités de veille et de vigilance) en faisant ressortir, l'itinéraire méthodologique, les innovations, les étapes/mesures critiques. Produire pour chaque réalisation choisie une fiche d'expérience ou de bonne pratique.

5) formuler des recommandations à prendre en compte dans des démarches de développement d'actions similaires.

6) Evaluer le cadre de partenariat et efficacité des ONG locales mobilisées sur l'initiative.

Le Prestataire sous la supervision du CARE Bénin/Togo soumettra les rapports suivants :

- Un aide mémoire de la mission d'évaluation (10 pages maximum), qui sera discuté avec l'équipe de CARE Bénin/Togo.
- Un rapport provisoire d'évaluation, en 03 exemplaires imprimés, devra être déposé au bureau de CARE Bénin/Togo au plus tard 7 jours calendaires après la fin de la mission (une version électronique sera envoyée par e-mail en parallèle).
- Un rapport définitif d'évaluation, en 03 exemplaires imprimés à soumettre 7 jours calendaires après réception des commentaires envoyés par CARE Bénin/Togo. (une version électronique sera envoyée par e-mail en parallèle).

L'ensemble de ces documents sera rédigé en langue française.

Les annexes suivantes devront être présentes dans les rapports provisoires et définitifs :

1- Termes de référence ;
2- Méthodologie de l'étude ;
3- Calendrier de la mission ;
4- Liste et adresses des personnes/organisations consultées ;
5- Bibliographie.

A. METHODOLOGIE PROPOSEE

Pour atteindre les objectifs et produire les résultats sus mentionnés, l'approche participative sera le socle de la méthodologie à adopter au cours de cette évaluation afin de répondre au souci d'implication effective des différents acteurs de l'initiative.

La collecte d'informations se fera auprès de toutes les parties prenantes et en utilisant des outils variés tels que :

1) **La revue documentaire** : L'équipe d'évaluation de l'initiative aura à sa disposition toute la documentation requise pour mener à bien sa mission. Il s'agit entre autres : du document de l'initiative et du cadre logique, les rapports des études socio économiques, le rapport d'évaluation à mi-parcours, les rapports annuels, les rapports de monitoring de même que l'ensemble des outils de suivi, matériels ou manuels élaborés par l'initiative.

2) **Les interviews et entretiens** : l'équipe d'évaluation devra interviewer les représentants de toutes les catégories de parties prenantes de l'initiative. A titre indicatif, il s'agit de :

- ✓ L'équipe de gestion de le mise en œuvre de l'initiative ;
- ✓ Les structures partenaires de mise en œuvre de l'Initiative ;
- ✓ Les OSCs bénéficiaires des fonds de défis ;
- ✓ Un échantillon de para juristes et points focaux ;
- ✓ Un échantillon des victimes de conflits fonciers ;
- ✓ Un échantillon de bénéficiaires, membres des Associations villageoises d'épargne et de crédit
- ✓ Un échantillon d'hommes (auteurs, leaders traditionnels, autres catégories) pour évaluer leur engagement en matière de protection des droits des femmes à la terre
- ✓ Un échantillon de magistrats impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative ;
- ✓ Un échantillon des élus locaux; etc

3) **Les visites de sites** : L'équipe d'évaluation devra visiter des sites d'intervention de l'initiative pour observation et collecte de données quantitatives et qualitatives relatives aux résultats obtenus.

4) Le Consultant soumettra, dans son offre technique, une méthodologie complète et détaillée de toutes les étapes de réalisation de l'évaluation, y compris méthodes et techniques, dans le but de réaliser efficacement ses prestations.

Une réunion de briefing sera tenue entre les consultants et l'équipe de CARE pour valider la méthodologie et le calendrier de travail. Des séances d'échange et de clarification peuvent se tenir, selon les besoins des consultants. Une réunion de fin de mission sera tenue également avec l'équipe de CARE.

B. ORGANISATION DE LA MISSION

Sous la supervision du Responsable Mesure d'Impact, Apprentissage et Redevabilité , l'équipe de Consultants travaillera avec l'équipe de CARE Bénin/Togo notamment le gestionnaire de l'initiative, l'équipe de Mesure d'Impact, de l'Apprentissage et de la Redevabilité, l'équipe du Programme Autonomisation des Femmes et des Filles et les équipes des partenaires d'exécution de l'initiative sur le terrain notamment les Directeurs Exécutifs, les Superviseurs et Facilitateurs et les structures locales et décentralisées/déconcentrées concernées par les réalisations retenues.

3. Audience

Le Rapport d'évaluation produit à l'issue de la mission sera destiné au public ci-après :

- les bailleurs de fonds et donateurs potentiels: en fournissant des informations de fond sur le bien fondé de l'initiative, les effets/impacts obtenus, les résultats atteints et comment le changement s'est opéré au niveau des populations participantes ou au niveau de la société grâce à l'initiative de programme.
- les membres du réseau CARE International: présentation des expériences réussies, les bonnes pratiques et les impacts/effets obtenus (évidences du changement) pour les convaincre du

changement induit par l'initiative dans la vie des groupes d'impact avec des histoires de vie/de succès et film documentaire.

- les acteurs du secteur public et privé (ONG) : en fournissant des informations de fond sur les bonnes pratiques, les éléments de communication en vue d'un changement de comportement, les éléments de succès et de plaidoyer.

4. Profil et compétences requis pour le Consultant

Le Consultant a pour mission d'apporter ses meilleurs soins à la réalisation de l'objet de la présente offre. Il assure ses prestations avec la diligence, l'efficacité et le professionnalisme requis en suivant les meilleures règles de la profession.

Il est responsable vis-à-vis de CARE international Benin/Togo de la bonne exécution de la mission. Il est tenu de fournir à CARE international Benin/Togo tous les renseignements que celui-ci sera amené à lui demander dans le cadre de la présente consultation et dans les délais prescrits.

Le/la consultant qui sera sélectionné (e) pour cette évaluation devra fournir la preuve qu'il/elle dispose d'une expertise confirmée d'au moins 5 ans dans le suivi et l'évaluation des projets de développement, de renforcement de capacités institutionnelles et de partenariat avec les organisations locales.

En d'autres termes les candidats recherchés pour cette mission doivent justifier des qualifications ci-après :

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences sociales (sciences juridiques, socio économie, agro économie, socio anthropologie, etc.) ou tout autre niveau équivalent ;
- ✓ Fournir la preuve d'une expérience pertinente d'au moins 5 années en matière de suivi et évaluation de projets de développement avec un focus sur le foncier rural;
- ✓ Avoir une compétence confirmée en matière de foncier rural, notamment l'accès des femmes au foncier rural au Bénin et au Togo
- ✓ Avoir une compétence confirmée en renforcement institutionnel et partenariat avec les organisations locales ;
- ✓ Avoir une expérience solide en gestion, suivi/évaluation de projets dans le secteur spécifique du droit et plus particulièrement des violences basées sur le genre (VBG).
- ✓ Avoir une bonne aptitude à travailler en équipe et à coordonner une équipe pluridisciplinaire ;
- ✓ Avoir la capacité d'adaptation et d'intégration dans des équipes de travail au niveau local.
- ✓ Avoir une expérience reconnue et de haut niveau en matière d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapports.
- ✓ Avoir une parfaite connaissance de la gestion de projet/ programme de développement.
- ✓ Avoir une connaissance des procédures de l'Union européenne et de CARE International serait un atout

Ils doivent également faire preuve d'une grande expérience dans l'évaluation des projets de développement. Une expérience de projets transfrontaliers en Afrique de l'Ouest serait un avantage.

Par ailleurs, le consultant devra disposer des aptitudes suivantes :

- ✓ excellente maîtrise parlée et écrite de la langue française, langue de travail ;
- ✓ parfaite connaissance de la gestion du Cycle du Projet;
- ✓ excellente maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Internet);
- ✓ très bonne aptitude rédactionnelle, d'analyse synthétique de données;
- ✓ capacité d'adaptation et d'intégration dans des équipes de travail au niveau local.

5. Période et durée prévisionnelle de l'évaluation

La période d'exécution est de 30 jours à compter de la date de démarrage effectif des activités d'évaluation.

Le calendrier détaillé couvrant cette période pour la conduite des activités sera proposé par le consultant et validé lors de la séance de briefing avec l'équipe de CARE Bénin/Togo.

6. Soumission

Les consultants doivent soumettre, sous pli fermé, leur dossier comportant :

a) Une Offre technique composée de :

- La compréhension de la mission ;
- La description détaillée de la méthodologie à suivre, (scénario, collecte des informations sur le terrain, etc.) ;
- Les Moyens humains, les curricula vitae détaillés des membres de l'équipe et (accompagnés des copies de diplômes et attestations) ;
- Les expériences dans le domaine de l'étude et les structures de référence ;
- Le plan d'exécution de la mission (chronogramme) et de collecte des informations ;

b) l'offre financière : elle doit être détaillée et comporter les rubriques ci-après :

- Honoraires des consultants ;
- Autres coûts éventuels

NB : Les déplacements sur le terrain ainsi que les perdiems (au taux en vigueur au niveau de CARE Bénin/Togo selon les localités) des membres de l'équipe sont pris en charge de manière additionnelle et ne font pas partie de l'offre financière des consultants ou du cabinet.

Les plis devront être présentés dans une grande enveloppe contenant deux enveloppes séparées des offres techniques et financières. La grande enveloppe portera la mention « **Offre Evaluation finale de l'Initiative "Atchè mi ton ! " Initiative transfrontalière de Promotion du droit des femmes à la propriété - A n'ouvrir qu'en séance** » et doivent être adressés à la Directrice de Mission de CARE International Bénin/Togo, 06BP1153 Cotonou, Bénin. Ils doivent être déposés impérativement au plus tard le 26 Mars 2016 à 17 heures :

A Cotonou : au bureau de CARE International Bénin/Togo adresse : 06BP1153 Cotonou, Zone Cadjèhoun Patte d'Oie, Tel : 21 30 44 00/ 21 30 90 09 ; E-mail : reception.benin@care.org.

L'étude est prévue pour durer 30 jours ouvrables.

Date de Démarrage probable : Fin - Avril 2016

NB : **Le contrat sera fait au nom du consultant principal s'il s'agit d'un groupe de consultants.**

7. Budget Prévisionnel

Rubriques	QTE	Nombre de jours	Prix unitaire	Montant Total	Ligne Budgetaire
Publication dans les journaux				375 000	5.4.2
Publication dans la nation	1	3	125 000	375 000	
Prestation du Consultant				2 688 000	5.4.2
Honoraires Consultation	1	16	120 000	1 920 000	
Honoraires Consultant Associé	1	16	100 000	1 600 000	
Communication	2	5	10 000	100 000	
Mission terrain des Consultants (Bénin/Togo)	2	8	28 000	448 000	
Photocopies, impression et reliures	1	1	220 000	220 000	
Prise en charge Enquêteur				1 351 000	5.4.2
Prise en charge (perdiem et hébergement) Equipe enquêteurs	7	6	28000	1 176 000	
Déplacement des enquêteurs	7	1	25 000	175 000	
Communication	7	1	5 000	35 000	
Prise en charge CARE- Mission terrain				887 425	
Prise en charge (perdiem et hébergement) Equipe de CARE	2	8	28000	448 000	5.1.2
Carburant pour déplacement communes /préfectures d'intervention	1085	1	405	439 425	4.1.2
Communication	1	2	10 000	20 000	5.1.2
Atelier de validation du rapport d'evaluation				1 636 250	5.4.2
Pause déjeuner	40	1	6 000	240 000	5.1.2
Pauses cafés	40	1	2 500	100 000	
Location salle de réunion	1	1	100 000	100 000	
Déplacement des participants à l'atelier de validation	25	1	20 000	500 000	
Hébergement des participants à l'atelier de validation	25	1	10 000	250 000	
Entretien des participants à l'atelier de validation	25	1,75	11 000	481 250	
Carburant pour déplacement	100	1	650	65 000	4.1.2
			MONTANT TOTAL	6 937 675	

8. Références budgétaire

Department	BJ0001 Cotonou Main Office			
FC	FR238			
Project ID	CFRABJ00017			
Trip Description	Source Type	Category	Natural_Account	Activity ID
5.4.2 Evaluation finale	00003	50009	510100	5
4.1.2. Carburant Matériel roulant Véhicule	00003	00531	541100	4